

DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 mars 2026						
COMMUNE DE MOULAYRES 	<i>Date de convocation : 16 mars 2026</i> <i>Le vingt mars deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET.</i> PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, BLATTES Patrice, ALBOUY Francine, CLEMENT Patrick, TOURNIER Carole, Maud LEONARD, VICTOR Anne-Laure REPRESENTES : ABSENTS : GONNET Richard, AMALVY Brice						
Délibération N° DL_2026_017 Election des délégués au SDET	EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	6	9	9	9	0	0
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33, VU, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016, CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs. CONSIDERANT que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) prévoient que «les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux ». Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune de MOULAYRES au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) : - M. MATUSZEWSKI Frédéric - M. BLATTES Patrice							

Karine SECHERET,
Secrétaire de séance



Laurent Bazart,
Maire

